

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

S²LOW

Décision d'ID : 074-200081446-20230928-DP07421223A0058-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0058

date de dépôt : 15/09/2023

date d'affichage du dépôt : 15/09/2023

demandeur : Madame ABBE Arlette

pour : Isolation par l'extérieur, remplacement des
tuiles et du bardage

adresse terrain : 1419 ROUTE DE LA VILLE, à GLIERES-
VAL-DE-BORNE (74130)

parcelles : AP-0137

Madame ABBE Arlette
1545 Roosevelt Way
98281 POINTS ROBERTS
001 USA

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **15/10/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 28 septembre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



L. VALLIER